



**HAL**  
open science

## Aux bords du champ

Antoine Bernard de Raymond, Gilles Tétart

► **To cite this version:**

Antoine Bernard de Raymond, Gilles Tétart. Aux bords du champ. Terrains et Travaux : Revue de Sciences Sociales, 2012, 20, pp.5-13. hal-02642267

**HAL Id: hal-02642267**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02642267v1>**

Submitted on 28 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**AUX BORDS DU CHAMP**  
Agricultures et sociétés contemporaines  
Antoine Bernard de Raymond et Gilles Tétart

**ENS Cachan** | *Terrains & travaux*

2012/1 - n° 20  
pages 5 à 13

ISSN 1627-9506

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2012-1-page-5.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
de Raymond Antoine Bernard et Tétart Gilles, « Aux bords du champ » *Agricultures et sociétés contemporaines*,  
*Terrains & travaux*, 2012/1 n° 20, p. 5-13.  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour ENS Cachan.

© ENS Cachan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Antoine Bernard de Raymond, Gilles Tétart

# Aux bords du champ

## Agricultures et sociétés contemporaines

**L'**AGRICULTURE est aujourd'hui confrontée à une diversification des attentes qui lui sont adressées et à une ouverture des possibles mettant en variation un impératif de rupture avec le modèle de développement issu des « Trente Glorieuses ». Si le consensus semble être assez large sur la nécessité de faire naître de nouvelles alternatives, les moyens d'y parvenir sont encore soumis à de nombreux débats techniques et de valeurs, lesquels sont nourris par une pluralisation et une mise en concurrence de modèles productifs et d'échanges émergents. D'où l'idée de revenir dans ce numéro de *Terrains & Travaux* sur quelques perspectives idéelles et matérielles qui bordent aujourd'hui l'agriculture – étant entendu que les *bords* peuvent tout à la fois constituer des extrémités physiques (entretenues ou non) permettant de maintenir les limites de distinction d'une surface et des points de passage ou de franchissement à partir desquels les motifs de l'action sont remis sur l'établi. Les bords sont donc aussi des principes directionnels.

Justement, le principe désormais institutionnalisé de la responsabilité environnementale a produit des contraintes sur les pratiques agricoles et leur régime productiviste. Il a accompagné l'émergence de nouvelles normes de production (Agriculture Raisonnée, Agriculture Biologique, Biodynamie, etc.), engendré des politiques publiques (plan Ecophyto 2018) ou créé de nouveaux modes de mise en marché. Depuis sa restructuration nationale d'après-guerre, jamais les outils et les standards de production de l'agriculture n'ont à ce point fait l'objet de débats sur la gamme de ses futurs possibles. Dans cette reconfiguration contemporaine, les entités naturelles que manie l'agriculture sont devenues mobilisables au titre de *biens com-*

*munis*, sous des notions génériques telles que *biodiversité*, *paysage*, *santé publique*. Et l'interprétation de ces nouvelles catégories du sens commun engage l'aménagement des territoires et leur gestion collective (Fortier 2009 ; Cardona 2012), conjointement à la production de nouvelles normes agronomiques.

Ce faisant, l'agriculture, souvent requalifiée d'activité agro-environnementale, devient aussi un objet de concernement qui dépasse la catégorie socio-professionnelle des agriculteurs ; les débats publics formés autour des OGM (Bernard de Raymond 2010), des algues vertes, de l'épandage des boues d'épuration (Borraz 2008), des pollutions liées aux effluents d'élevage (Bourblanc & Brives 2009) ou de la réduction des intrants (Haynes & Lamine 2010) illustrent la façon dont une multiplicité d'acteurs non agricoles (associations environnementalistes, consommateurs, riverains, organisations professionnelles, élus locaux) sont susceptibles d'intervenir plus ou moins directement dans les affaires agricoles en invoquant par exemple la défense d'un intérêt général ou en administrant la preuve d'un préjudice. Ainsi l'espace professionnel rural se trouve-t-il exposé à un tiers capable de peser dans la conduite de ses actions. Bien sûr, le monde agricole n'est pas pour autant dessaisi des moyens de sa gouvernance, mais l'on peut se poser la question de la remise en cause du monopole professionnel sur les enjeux agricoles et sur l'expertise des évolutions futures du monde rural.

Parmi les options d'enquête permettant d'aborder cette question, on peut suivre les mobilisations d'acteurs agricoles qui s'emploient à maintenir confiné dans leurs arènes un problème qui les concerne et dont d'autres acteurs sont capables de s'emparer pour le définir et le résoudre autrement. Dans ces luttes d'appropriation, on retrouve la perspective des cadres de l'action collective et des opérations de cadrage/contre-cadrage. Les contributions de Maïa Martin et de Giovanni Prete à ce volume offrent matière à réflexion sur ces aspects, la première à partir du cas très médiatique du loup, la seconde à partir d'événements phytosanitaires survenus dans des cultures circonscrites. En retraçant la controverse autour du retour du loup dans les Cévennes, Maïa Martin décrit comment la mobilisation des pasteurs vise d'une part à faire de la présence du loup un problème agricole (*vs.* une espèce protégée) et, d'autre part, à revendiquer la légitimité à gérer les modalités de sa régulation. En restituant les jeux d'acteurs et les ressources argumentatives mettant en tension les pasteurs, l'État et les protecteurs de la nature, l'auteur fait ressortir la façon dont se définissent

réci­proque­ment la recherche d'une inclusion du loup dans la sphère des com­pé­ten­ces agro-pas­to­rale, la reconnaissance des spé­ci­fi­ci­tés de l'agri­cul­ture de mon­tagne et la revendication d'un droit d'usage de ce ter­ri­toire. De la fin des années 1990 à au­jourd'hui, la série des épreu­ves qui jalonnent les désaccords à propos de la population lupine nous conduit à une ligne de front formée autour de la notion (sémantiquement saturée) de *biodi­versité* ; au loup associé à la biodiversité sauvage et à la mise en réserve de la nature, les pas­to­raux opposent leur vocation à entretenir les milieux et leur rôle central dans la gestion de la biodiversité cultivée. Avec l'enquête multisituée de G. Prete, on passe de la pré­da­tion dans le domaine de l'élevage aux parasites dans celui de la culture des végétaux. Elle permet de mettre en variation cette question de l'autonomie d'une activité agricole vis-à-vis d'un tiers et du maintien d'un pouvoir décisionnel qui engage aussi le dessin des frontières professionnelles. Ici, la gestion concertée par des agriculteurs d'une problématique qui leur est propre peut constituer une anticipation de ses contre-cadrages possibles par d'autres. On y retrouve toute la chaîne des concepts qui sont travaillés par les acteurs pour asseoir leur position (sécurité sanitaire, risque économiques, développement durable, santé publique). Sous l'angle d'une sociologie des risques, les cas étudiés de crises agricoles liées à l'apparition de pathogènes des cultures font apparaître que les modalités de définition de ces crises visent le confinement dans le système des relations déjà établies entre les acteurs d'une filière (zone céréalière et zone maraîchère, en l'occurrence). Le fait est d'autant plus remarquable que, comme le montre l'auteur, d'autres solutions candidates à la résolution de ces infestations pathogènes existent, mais elles sont portées par des acteurs extérieurs au monde agricole (scientifiques, riverains, etc.) et maintenues à distance par les professionnels. Ces situations – dont l'éventail de comparaison pourrait être étendu aux cas d'invasion biologique (Barbault & Atramentowicz 2010 ; Javelle 2010) – font ressortir que les crises agricoles sont des épreuves collectives d'où peuvent naître plusieurs systèmes d'interaction et de coordination possibles offrant des voies de résolution différenciées. Pour les réseaux d'agriculteurs examinés dans cet article, l'une des clés de la résistance à des cadrages concurrents répondant à leurs propres difficultés est de faire valoir auprès des pouvoirs publics des logiques d'urgence exigeant une prise en charge à court terme dont ils maîtrisent le scénario.

Les cas d'entités définies comme prédateurs ou parasites des activités agricoles illustrent la manière dont des « objets frontière » permettent de remettre en cause un cadrage professionnel agricole des problèmes. Mais

ce type de remise en cause n'émane pas que d'acteurs extérieurs au monde agricole, comme en témoigne le cas de mobilisations minoritaires dans le champ du syndicalisme agricole. Celles-ci visent parfois à décroquer le cadre strictement professionnel de leur action, afin de transformer un rapport de forces qui leur est défavorable<sup>1</sup>, en élargissant la mobilisation à d'autres acteurs (consommateurs, associations de défense de l'environnement, ONG, etc.) et/ou en modifiant l'échelle pertinente de la mobilisation. Ces tentatives ne répondent pas qu'à des motivations stratégiques, mais engagent un important travail de redéfinition et de diversification des motifs de l'action syndicale. Les articles d'Elise Roullaud et Delphine Thivet dans ce dossier, qui portent respectivement sur les coalitions transsectorielles auxquelles participent la *Confédération Paysanne* à l'occasion des réformes successives de la PAC, et sur la construction de la « souveraineté alimentaire » comme motif d'une mobilisation transnationale par la *Via Campesina*, donnent à voir certains ressorts de cet élargissement de l'action syndicale. Tout d'abord, ces mobilisations engagent un travail de décentrement des intérêts professionnels agricoles vers l'intérêt général et une requalification de l'objet de l'activité agricole, ce qui permet par exemple de renforcer la critique des subventions agricoles dans le cadre de la PAC. Dans le cas des réformes de la PAC comme dans celui des revendications de « souveraineté alimentaire », la mise en exergue de liens entre les politiques menées dans les pays « du Nord » et les externalités négatives qui en résultent dans les pays « du Sud » montre également l'importance des jeux d'échelle entre cadre national et enjeux internationaux. D'où la construction de nouvelles formes de solidarités transnationales, reposant sur d'autres mécanismes que la charité ou l'aide humanitaire : la revendication d'un redéploiement des subventions agricoles européennes s'appuie aussi désormais sur la revendication de politiques agricoles qui n'entravent pas le développement de l'agriculture dans les pays pauvres par des exportations à bas prix. Le décrochage des mobilisations syndicales agricoles aboutit alors à « politiser » des enjeux agricoles souvent traités, dans le cadre des politiques agricoles ou dans les institutions du développement (FAO, etc.) comme de simples problèmes techniques ou économiques.

L'intérêt des articles d'E. Roullaud et D. Thivet n'est pas seulement thématique, car ils ouvrent tous les deux des perspectives en sociologie des

---

1. Les mécanismes de cogestion par la profession et l'État, et la recherche de l'unité de la profession agricole, principes centraux dans la politique agricole en France depuis la seconde guerre mondiale rendent difficile l'expression de points de vue différents du syndicat majoritaire, la FNSEA.

mobilisations, en donnant à voir les contraintes des acteurs qui s'engagent dans des collectifs (plateformes, coalitions, etc.) qui agrègent des collectifs déjà constitués : ces deux articles nous éclairent sur la manière dont des acteurs hétérogènes parviennent à articuler leurs compétences tout en protégeant leur domaine d'expertise, et la façon dont se construisent des mots d'ordre partagés qui, en circulant parmi des collectifs aussi différenciés, sont soumis à des mises en variations, des appropriations multiples, conduisant les membres de ces collectifs à mener un vaste travail de convergence interprétative. Le risque pour les parties prenantes de ces collectifs est de n'avoir autre chose à faire valoir que des mots qui, tout en étant dotés d'une valeur universelle, ne parviennent pas à devenir des outils de transformation sociale. La réflexion sur la manière d'opérationnaliser des concepts fédérateurs pose alors la question de leur inscription dans des cadres juridiques, qui constitue un élément clé de la pérennisation d'une dynamique mobilisatrice.

Plusieurs articles figurant dans ce dossier invitent à observer l'agriculture du point de vue des relations entre acteurs agricoles et non agricoles. Mais cet angle de vue ne doit pas faire oublier les évolutions de l'appareil de « développement agricole » qui gravite autour de la profession et la structure, en conditionnant l'accès à la terre, en assurant la commercialisation des produits, en produisant des connaissances et en prescrivant des normes d'usage des intrants. C'est en effet une des spécificités de la modernisation de l'agriculture en France que d'avoir mis en place des mécanismes de cogestion entre l'État et la profession agricole, incarnés dans une série de médiations institutionnelles (Chambres d'agriculture, coopératives, crédit agricole, enseignement agricole, Safer, etc.), destinées à la fois à protéger l'agriculteur du marché et à favoriser son insertion dans le marché. Dans ce volume, Laure Bonnaud, Zouhair Bouhsina et Jean-Marie Codron s'intéressent précisément au rôle de collectifs d'agriculteurs à vocation de marché (organisations de producteurs dans le secteur de la tomate) dans la gestion des rapports entre normes publiques et normes privées de réduction des intrants. Comme ils le soulignent, l'intérêt de ce domaine d'investigation est de contribuer au renouvellement des approches essentiellement centrées sur les exploitations agricoles ou les pratiques individuelles, et dans lesquelles les médiations entre les producteurs et le marché apparaissent encore trop souvent comme secondaires (Bernard de Raymond 2012, Lockie & Kitto 2000). Il s'agit alors d'observer les rationalités portées par ces organisations pour saisir leur rôle dans la mise au point et l'encadrement de pratiques agricoles. L'unité d'analyse perti-

nente devient alors le système des relations entre la profession agricole et ces organisations d'encadrement, qui constituent des opérateurs de développement agricole à partir de la confrontation entre normes publiques et normes privés. Dans le prolongement de l'enquête de L. Bonnaud *et al.*, le texte de Yannick Sencébé sur les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) pose la question de la distance/proximité pertinente (du point de vue des acteurs) entre chacune de ces institutions et la profession agricole, alors que le modèle historique de la cogestion semble actuellement entrer en tension avec un modèle de régulation plus directement marchand. L'auteur montre en quoi les Safer ont besoin, pour leur bon fonctionnement, de la participation active du milieu agricole, afin d'être informés le plus tôt possible des transactions foncières. Or les Safer se trouvent actuellement confrontées au désengagement des agriculteurs de leur rôle d'informateur, en particulier dans un contexte où la majorité des échanges fonciers passe par le fermage, qui échappe au contrôle direct des Safer. Face à cette situation, les Safer sont tentées, dans certains départements, de jouer pleinement le jeu de l'autonomisation vis-à-vis de la profession agricole, et de se reconvertir en « opérateurs polyvalents du foncier », en vendant une expertise aux collectivités locales, tandis qu'ailleurs, les Safer tentent de diversifier leurs services afin de garder les agriculteurs dans leur giron.

Le développement de pratiques agricoles dites alternatives étudié par Elise Demeulenaere et Frédéric Goulet interroge, lui aussi, l'encadrement de la profession agricole. En effet, plutôt que sur des connaissances et des outils standardisés, et des innovations diffusées selon un modèle hiérarchique descendant, ces agricultures (semences paysannes, techniques sans labour) se fondent sur la singularité des objets, des pratiques et des personnes. Cette singularité apparaît non comme un obstacle, mais au contraire comme la meilleure manière de valoriser la diversité et l'hétérogénéité des milieux, lorsque l'on renonce à leur homogénéisation par le recours à des artefacts techniques (variétés améliorées, outils mécaniques, engrais, etc.). Mais alors, « *si tout est si singulier, quelle forme de collectif entre pairs peut bien exister au sein de ces mouvements, alors même que le partage est désigné comme l'une de leurs ambitions fondatrices ?* ». Les auteurs soulignent le rôle d'une organisation en réseau, à la fois des personnes et des objets de ces pratiques alternatives, organisation génératrice de nouvelles formes de solidarité entre ses membres, mais aussi de tensions épistémiques. En effet, si le partage d'expériences en réseau favorise l'émergence de connaissances par la mise en variation à travers des situations singulières, cette



production de connaissances se heurte à l'impératif de robustesse et de généralité des résultats promu notamment par les institutions « officielles ». Les agricultures « alternatives » interrogent donc dans sa globalité l'organisation de l'encadrement de l'agriculture.

Rompant avec un modèle de développement agricole français fortement intégratif, cette tendance à l'autonomisation des organisations d'encadrement (Safer, organisations de producteurs, réseaux de pairs) est aussi une réalité observable du point de vue des activités de production agricole, quand ce ne sont pas les deux qui co-produisent leur trajectoire d'indépendance. Les cas de conversions à l'agriculture biologique (AB) présentés par Claire Lamine puis Florence Hellec et André Blouet en témoignent : les modalités de la transition vers l'AB y apparaissent comme un chaînage associant les compétences de coopératives, de conseillers agricoles, d'éleveurs et de producteurs avec des effets d'apprentissage collectifs. Et la transition – à l'échelle « agri-alimentaire » comme la nomme C. Lamine – est l'espace lui-même créé par ces acteurs, reliant agriculture, marchés et consommation, ou encore activités productives et commerciales. On y voit non seulement que le déverrouillage du paradigme productiviste relève de combinaisons inédites entre tous ces segments (spécialisation de coopératives, nouveaux modes de mise en marché, diversification des systèmes de production, coopération scientifique), mais aussi que le développement de l'agriculture biologique ne se produit pas *ex nihilo* : il s'appuie, avec succès ou non, sur les organismes classiques de l'encadrement technico-économique et sur des structures d'intermédiations marchandes qui lui préexistent et ne lui sont pas nécessairement dédiées. Cela n'exclut pas la recherche d'une autonomie technique et de gestion des systèmes de production AB, comme dans le cas de l'élevage laitier en Alsace (F. Hellec et A. Blouet) ou de productions maraîchères en Ardèche méridionale (C. Lamine). Mais singulièrement, la réalisation d'une indépendance socio-technique vis-à-vis du système agricole conventionnel semble, à des degrés divers, avoir pour contrepartie l'apprentissage d'une haute technicité (source de distinction professionnelle) et l'adoption d'un modèle de productivité permettant justement de soutenir la comparaison avec les standards dominants.

Un autre point mérite d'être souligné : le rôle déterminant des singularités territoriales dans les processus de conversion. Les exemples de territoires herbagers (la plaine des Vosges et l'Alsace bossue), étudiés par F. Hellec et A. Blouet, sont forts instructifs à cet égard. La diffusion de l'AB chez

les éleveurs (envisagée sur la période 1980-2010) y apparaît tout à la fois comme une option technique de contournement de contraintes économiques liées à des pratiques intensives (intensification fourragère par le maïs) et l'optimisation de spécificités géographiques et pédoclimatiques ; les plaines herbagères, qui représentaient une limite dans la réalisation de hauts rendements des cultures de maïs, sont retournées en atout en devenant une ressource naturelle de premier plan pour les exploitations biologiques. À n'en pas douter, dans le contexte actuel d'une inflexion des politiques publiques axées sur la gestion paysagère et environnementale, cette perspective des transitions territorialisées est plus qu'opportune. De même, dans un contexte fort différent, Joël Sotamenou, étudiant les facteurs d'adoption du compost (à la place d'engrais minéraux) en agriculture urbaine et péri-urbaine au Cameroun, souligne à quel point la morphologie sociale du territoire, ainsi que sa qualification institutionnelle constituent des contraintes pour le développement de cette pratique. En effet, tandis que l'usage du compost (ne procurant pas d'amélioration immédiate de la productivité, mais plutôt une amélioration à long terme de la structure des sols) implique un allongement de la temporalité pertinente pour la pratique agricole, les agriculteurs en zone urbaines sont confrontés à la précarité du statut auquel ils occupent les sols, et à l'éloignement entre leur domicile et leur parcelle. Ce constat implique selon l'auteur une gouvernance participative de la collecte des déchets organiques et du compost.

Ce dossier, que ce soit à travers l'analyse des mobilisations collectives, des transformations de l'appareil de développement agricole, des liens entre agriculture et marchés, ou des processus d'adoption de pratiques dites alternatives, offre de multiples prises pour saisir les transformations actuelles de l'agriculture et les tensions auxquelles elle est soumise, et ouvre simultanément des pistes originales pour d'autres recherches, par la variété des approches et des espaces sociaux étudiés.

## ■■■ références

- Barbault A., Atramentowicz M.**, 2010. *Les invasions biologiques, une question de nature et de société*, Paris, Éditions Quae.
- Bernard de Raymond A.**, 2010. « Les mobilisations autour des OGM en France. Essai de périodisation d'un conflit politique », *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Presses de Sc.-Po : 293-336.
- Bernard de Raymond A.**, 2012. *En toute saison. Le marché des fruits et légumes en France*, Paris, Economica, à paraître.
- Borraz O.**, 2008. *Les politiques du risque*, Paris, Presses de Sc.-Po.
- Bourblanc M., Brives H.**, 2009. « La construction du caractère "diffus" des pollutions agricoles » *Études rurales* n° 183 : 161-176.
- Cardona A.**, 2012. *L'agriculture à l'épreuve de l'écologisation. Éléments pour une sociologie des transitions*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris, EHESS.
- Fortier A.**, 2009. « La conservation de la biodiversité. Vers la constitution de nouveaux territoires ? », *Études rurales* n° 183 : 129-142.
- Javelle A.**, 2010. « De la validité d'une invasion biologique. *Prunus serotina* en forêt de Compiègne », *Études rurales* n° 185 : 39-50.
- Lockie S., Kitto S.**, 2000. « Beyond the farm gate : Production-Consumption Networks and Agri-Food Research », *Sociologia Ruralis*, 40 (1), pp. 3-19.

■■■

■■■  
**Antoine Bernard de Raymond** (antoine.deraymond@dijon.inra.fr)  
Sociologue, chargé de recherche à l'INRA – RiTME,  
UR 1323, Ivry-sur-Seine

■■■  
**Gilles Tétart** (gilles.tetart@univ-tours.fr)  
IUT de tours (TC2A, Techniques de commercialisation  
Agro-Alimentaire, équipe LEA)/INRA (RiTME)

■■■